

Mission Permanente de la France
aux Nations Unies
Le Chargé d'Affaires a.i.

One Dag Hammarskjöld Plaza
245 East 47th Street 44th Floor
New York, N.Y. 10017

435

New York, le 15 juillet 1994

MINUTE

Monsieur le Président,

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire connaître ce qui suit. La présence du "Président" du "Gouvernement intérimaire" du Rwanda et de quatre de ses "Ministres" a été constatée à Cyangugu dans la zone humanitaire sûre du sud-ouest du Rwanda. Les autorités françaises ont fait savoir officiellement qu'elles ne toléreront aucune activité politique ou militaire dans cette zone sûre, dont la vocation est strictement humanitaire, et qu'elles prendront toutes dispositions pour faire respecter les règles applicables dans cette zone.

Les autorités françaises se tiennent prêtes à apporter leur concours à toute décision du Conseil de Sécurité concernant les personnes en cause. Elles sont à la disposition des Nations Unies pour examiner avec elles les décisions auxquelles elles pourraient souhaiter que la France apporte son concours.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir distribuer cette lettre en tant que document officiel du Conseil de Sécurité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Hervé LADSOUS

S.E. M. Jamsheed MARKER
Président du Conseil de Sécurité
Nations Unies
Salle 3520

42